

4EME ANNÉE FORMATION DU D.E. MASSO-KINESITHERAPEUTE

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE CROIX-ROUGE
Année 2025/2026

	SEMESTRE 10	ECTS	Coeff UE*	Responsable	Sessions 1			Session 2		
					Type d'évaluation	Modalités	Durée (heures)	Type d'évaluation	Modalités	Durée (heures)
Enseignements fondamentaux	UE 14 : droit, législation et gestion d'une structure	0	1	Youri Sabatier	-	-		-	-	
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique	0	1	Youri Sabatier	-	-		-	-	
	UE 20 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuro-musculaire	0	1	Youri Sabatier	-	-		-	-	
	UE 21 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	0	1	Youri Sabatier	-	-		-	-	
	UE 22 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie 2	0	1	Youri Sabatier	-	-		-	-	
	UE 23 : interventions spécifiques en kinésithérapie	0	1	Youri Sabatier	-	-		-	-	
	UE 24 : interventions du kinésithérapeute en santé publique	0	1	Youri Sabatier	-	-		-	-	
Approfondissement et professionnalisation	UE 26 : langue anglaise professionnelle	1	1	Youri Sabatier	C.C	Ecrit	30 min	E.T	Ecrit	30 min
	UE 27 : méthodes de travail et méthodes de recherche	3	1	Youri Sabatier	C.C	Ecrit et/ou Oral	30 min	E.T	Ecrit et/ou Oral	15 min
	UE 28 : mémoire	7	1	Youri Sabatier	C.C et/ou E.T	Ecrit et/ou Oral	1h	E.T	Ecrit et/ou Oral	30 min
	UI 29 : analyse et amélioration de la pratique professionnelle	4	1	Youri Sabatier	C.C et/ou E.T	Ecrit et/ou Pratique	30 min	E.T	Ecrit et/ou Oral	30 min
	UE 30 : formation à la pratique masso-kinésithérapie	12	1	Youri Sabatier	C.C	-Validation stage	12 sem	Stages	-Validation stage	
	UE 32 : optionnelle 4	3	1	Youri Sabatier	C.C	Ecrit et/ou Oral	1h	E.T	Ecrit	

Modalités de validation des UE :

La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.

Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la note de la 2ème session est retenue. (article 10)

Compensation des UEs au deuxième cycle : (article 9)

- UE 22 "Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation" et UE 24 "Intervention du kinésithérapeute en santé publique"

Les unités d'enseignement optionnelles donnent lieu à compensation entre elles dans chacun des deux cycles.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant pour ces unités ne soit inférieure à **8 sur 20**.

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 13)

Chaque semestre, excepté le dernier, une commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC) est mise en place dans les instituts de formation de masso-kinésithérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme

Présentation au jury régional du diplôme d'Etat : (article 18)

Validation de S1 à S7 et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation de S8

Autorisation de redoublement 4A :

Les étudiants n'ayant pas les conditions pour être autorisés à se présenter au jury régional de DE sont autorisés à redoubler une fois

Les étudiants non admis à se présenter au jury régional de DE après un 1er redoublement peuvent être autorisés à redoubler une 2ème fois (après avis du conseil pédagogique)

Dispenses d'UE:

Possibilité de dispense d'UE:

1. L'étudiant fait une demande et remplit le dossier
2. L'équipe pédagogique émet un avis favorable (ou non) à la demande de dispense
3. Validation de la demande de dispense par la CAC

UE concernées : UE 9 Niveau B2 validé (TOEIC ou Cambridge)/UE8 Master 2 validée